

Motion populaire N° 1501.06 des Jeunes Socialistes Fribourgeois (plus de sport à l'école)

Dépôt

La législation cantonale est modifiée de sorte que quatre heures de sport par semaine soient en principe assurées dans les écoles du canton de Fribourg. Un minimum de trois heures doit impérativement être respecté.

Cela implique notamment la suppression de l'article 6 alinéa 2^{bis} du règlement d'application de la législation fédérale encourageant l'éducation physique et les sports dans les écoles, et la modification de l'alinéa 2 du même règlement, afin de prévoir quatre heures de sport hebdomadaires.

Développement

L'importance du sport en tant qu'exercice physique dans l'éducation des jeunes est universellement reconnue. Non seulement il contribue au bien-être physique des jeunes, mais il favorise aussi la communication, le respect de l'autre, la prise de responsabilités par les jeunes et leur intégration sociale.

Une étude menée en 1999 pour le compte de l'Union européenne (*Le sport comme instrument d'intégration sociale des jeunes*) souligne que les activités sportives jouent un rôle important pour les jeunes, car elles conditionnent leur comportement dans leur future fonction professionnelle et citoyenne. D'après cette étude, la pratique du sport exige de la part du jeune qu'il assimile des choix fondamentaux comme le fait de planifier l'entraînement dans un but précis, d'économiser les moyens physiques disponibles, d'établir un bilan permanent de ses performances et de corriger les objectifs, de coordonner de manière rationnelle les phases d'entraînement et les dates de compétitions, etc. En bref, le sport est une vraie école de vie pour les jeunes !

Il est ainsi largement reconnu que la pratique du sport est un facteur très important de la santé physique et morale. Si cela vaut pour les adultes, c'est particulièrement vrai pour les jeunes, auxquels le sport donne l'occasion de se défouler, de se détendre et de pratiquer une activité physique. Or, nous constatons que les jeunes font de moins en moins de sport comme « hobby ». Le rôle de l'école dans la pratique du sport doit être renforcé.

La modification proposée par notre motion populaire permettra de régler partiellement certains problèmes de santé (comme par exemple l'obésité de jeunes). Le canton du Jura a d'ailleurs annoncé en janvier 2005 le lancement d'un programme dans les écoles pour lutter contre l'obésité et nombre d'observateurs publics (Confédération, cantons) et privés (notamment les assurances) admettent que la pratique du sport permet de prévenir efficacement nombre de problèmes, qui coûteraient ensuite très cher aux collectivités publiques et privées (dépressions et maladies cardio-vasculaires notamment). La pratique du sport donne également aux jeunes des occasions de se défouler lors de l'éducation physique à l'école, permettant ainsi de résoudre partiellement les problèmes de violence à l'école.

Le Conseil fédéral souligne dans son concept pour une politique du sport en Suisse du 30 novembre 2000 que le sport est un élément important de notre vie et, partant, de notre société, qu'il permet de donner du sens, de fonder une identité et de socialiser les individus. Le concept souligne également les effets préventifs et bénéfiques du sport pour la santé et qu'il est source de plaisir, de joie et de camaraderie.

Nous souhaitons ainsi qu'il soit possible d'assurer à l'avenir quatre heures hebdomadaires de sport à l'école, les horaires à trois heures hebdomadaires ne devant être qu'une exception. Nous demandons donc au Grand Conseil d'adapter la loi scolaire de manière à contraindre le Conseil d'Etat à supprimer les dispositions réglementaires précitées et à assurer une éducation physique adéquate. Les modalités pour la quatrième heure devront être définies par le Conseil d'Etat.